

Communiqué de presse du 11 septembre 2023

Que faites-vous de la protection de la vie?

Avec 73 millions de bébés tués dans le ventre de leur mère chaque année, l'avortement est la plus grande violation des droits humains dans le monde. Peu avant la marche pour le droit à la vie, qui aura lieu à Zurich-Oerlikon le 16 septembre 2023, la «Marche pour la Vie» appelle les candidats au Conseil national et au Conseil des États à se positionner sur le thème de la protection de la vie en Suisse au moyen d'un score ProLife.

Pour la 13^e fois, la Marche pour la Vie s'engage pour le droit à la vie des enfants à naître. Les données détaillées sur les raisons d'avortement chez les femmes font encore défaut, surtout pour la tranche d'âge de 25–35 ans, dans laquelle 50 % des avortements ont lieu. Une étude approfondie sur le sujet serait la condition préalable à l'élaboration de mesures de soutien concrètes pour les parents. La Suisse a un important retard dans ce domaine.

Score ProLife pour les candidats au Conseil national et au Conseil des États

Le catalogue de questions pour le score ProLife, élaboré par la Marche pour la Vie, comprend donc également la situation des mères et des pères en conflit, les possibilités de soutien, et les informations sur les conséquences potentielles de l'avortement pour les femmes. Le portail www.proliferating.ch donne ainsi aux candidats la possibilité de glaner le vote d'électeurs avec leur position ProLife. Avec ce score, la Marche pour la Vie recommande pour les élections les hommes et femmes politiques dont les objectifs politiques incluent les perspectives pour les mères, les pères, et les enfants, au-delà du début de la vie.

Droit à la liberté d'expression

Le score ProLife renforce par la même occasion le droit inaliénable à la liberté d'expression dans une démocratie. Un exemple actuel nous montre que cela ne semble plus couler de source. L'association «Marche pour la Vie» s'est ainsi vu annoncer que son contrat avec le portail de dons en ligne «Raise now» serait résilié à la fin de l'année. Le prestataire a justifié la décision en expliquant que la Marche pour la Vie ne respecterait pas le règlement interne. Malgré maintes demandes, «Raise now» n'a à ce jour fourni à la Marche pour la Vie aucune justification concrète.

Alors le 16 septembre 2023, tout le monde est appelé à faire entendre le droit à la vie et le droit à la liberté d'expression en Suisse à Zurich-Oerlikon.

Pour toute question, contacter:

Beatrice Gall
Présidente Marche pour la Vie
contact-medias@marchepourlavie.ch
marchepourlavie.ch